



TÉMOIGNAGES

“ Belle leçon de vie, beaucoup d’amour et d’émotions malgré tout les obstacles. ”

“ Il est nécessaire d’être prêt à s’attacher à cet accueil en se préparant psychologiquement à le laisser repartir. ”

“ C’est un métier riche en émotion et gratifiant quant on voit à quel point l’enfant peut s’épanouir et évoluer dans un environnement qui le sécurise. ”

“ Un métier avec des hauts et des bas des questionnements, des remises en question, des découragements mais surtout des moments d’amour, de partage, de bonheur et un sentiment de se sentir utile. ”

RENSEIGNEMENTS

Pour toute information complémentaire,
CONTACTEZ NOUS !

MAF

Maison de l’Accueil Familial

☎ 03 87 75 01 03

✉ maf.thionville@cmsea.asso.fr

📍 Passage des Bateliers
57100 THIONVILLE



Assistant Familial

Devenir famille d'accueil...
QUE DOIS JE SAVOIR ?

CMSEA 
MAF
Maison de l’Accueil Familial

Moselle
L’Eurodépartement

Assistant Familial DE QUOI PARLE-T-ON ?

Etre assistant Familial...

- C'est accueillir à son domicile, des enfants de 0 à 21 ans, confiés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), suite à un placement judiciaire ou administratif.
- L'accueil peut être continu, ou intermittent (moins de 15 jours).
- Avec les personnes résidant à son domicile, l'assistant familial constitue une famille d'accueil : **c'est un projet partagé.**



SES MISSIONS

- 1 Accompagner un enfant à grandir, à s'épanouir.
- 2 Favoriser sa socialisation et son autonomie en respectant ses différences et ses potentialités.
- 3 Contribuer au maintien des liens familiaux.
- 4 Accompagner l'enfant sur les différents temps de rencontres avec les partenaires.
- 5 Respecter et repérer les places de chacun.

AU SEIN D'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

SON STATUT

L'assistant Familial exerce son métier en tant que salarié du Conseil Départemental, d'une association de placement familial ou de la fonction publique hospitalière.

A ce titre, il bénéficie d'un salaire minimum équivalent au smic auquel s'ajoute une indemnité d'entretien, des frais kilométriques.

La rémunération peut varier selon l'employeur et le nombre d'enfant accueilli.

L'assistant Familial bénéficie d'un droit de 35 jours de congés annuel.



Devenir Assistant Familial : LES ÉTAPES CLÉS

